



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 03/07/2019
Reçu en préfecture le 03/07/2019
Affiché le - 3 JUL. 2019
ID : 039-283900017-20190626-C2019_20-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 26 juin 2019**

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 0
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
24/05/2019

Délibération n° C 2019- 20

Expérimentation sur l'engagement du SSSM : adoption du principe

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant :

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK; Messieurs, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean FRANCHI, Jean-Gabriel NAST.

Secrétaire de séance : Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), Monsieur Jacques MOINS (Directeur de la Stratégie Financière du Département) ; Monsieur Jean-François GAILLARD était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 18 juin 2019 ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel du 19 juin 2019 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 juin 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Les S.M.U.R. devenant des moyens de plus en plus précieux et afin de maintenir une réponse médicale d'urgence constante à la population, le S.D.I.S. doit anticiper l'avenir en accélérant et en valorisant le développement du volet opérationnel de son Service de Santé et de Secours Médical.

Ses ressources formées et habilitées, constituées par des médecins et infirmiers de sapeurs-pompiers, peuvent avantageusement fournir une réponse médicale graduée, une levée de doute, une réponse à la douleur et préserver ainsi les S.M.U.R.

Par ailleurs, ces ressources ont le grand avantage de constituer un maillage territorial serré, pouvant donner une réponse rapide.

Cet engagement nécessite un effort dans les domaines des ressources humaines et de la formation, une gestion opérationnelle supplémentaire, un appui juridique, des moyens logistiques, et une gestion pharmaceutique.

Du fait de l'organisation actuelle des lignes S.M.U.R. sur le JURA, en 12 mois, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 le S.S.S.M. du JURA a effectué 1 580 interventions répondant à cette typologie. Ce chiffre risque d'augmenter annuellement.

Ce dossier fait partie des suites des travaux sur le Projet de Santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2022.

Il est dès lors souhaité de conventionner avec l'ARS afin d'améliorer la complémentarité des réponses opérationnelles médicales et paramédicales et pour indemniser plus justement l'action opérationnelle des médecins et infirmiers de sapeurs-pompiers.

Le présent rapport a pour objet de présenter cette expérimentation afin d'obtenir un accord de principe du CASDIS.

Par la suite, le Bureau du CASDIS se prononcera sur la convention entre l'ARS et le SDIS qui en découlera.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'accepter le principe d'une expérimentation du SSSM en complément du SMUR.

DECISION N° C 2019-20 DU 26 JUIN 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, accepte le principe d'une expérimentation du SSSM en complément du SMUR.

Le document est joint à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 30 JUIN 2019
Affiché le 30 JUIN 2019
Publié au RAA du 2^{er} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT